

**Déclaration de franchissement
de seuil de participation FS/EM/18/2015**

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public que le Régime Collectif d'Allocations des Retraites (RCAR), a déclaré le 16 décembre 2015, avoir acquis sur le marché central, le 15 décembre 2015, 317 003 actions Attijariwafa Bank, au cours unitaire de 329,90 dh franchissant à la hausse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite banque.

Suite à cette transaction, le RCAR détient 10 417 416 actions Attijariwafa Bank, soit 5,12% du capital de ladite banque.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement du seuil précité, le RCAR envisage de poursuivre ses achats sur la valeur Attijariwafa Bank.

Contact CDVM :

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières